

CONTEXTE DE LA MISSION

La Ville de Saint-Avé connaît une démographie dynamique et s'est dotée d'équipements publics permettant de bien vieillir. Toutefois, la municipalité souhaite consolider la solidarité intergénérationnelle, réfléchir à la place des aînés dans la société et améliorer leur qualité de vie au quotidien. Ce comité aura pour mission de réfléchir aux moyens de renforcer la solidarité intergénérationnelle, de proposer des pratiques permettant de mieux vieillir à Saint-Avé et de lutter contre l'isolement auquel certains aînés peuvent être confrontés. Afin de développer les liens entre les différentes générations, le comité a vocation à toutes les rassembler.

MISSION CONFIEE AU COMITE CONSULTATIF

- Définir les notions d'aîné et de solidarité.
- Réaliser un état des lieux des différentes pratiques déjà mises en place à Saint-Avé.
- Identifier les attentes et besoins des habitants.
- Rechercher les bonnes pratiques qui existent dans d'autres villes et pourraient être reproduites.
- Proposer des pratiques innovantes et réfléchir à leur mise en oeuvre.
- Sensibiliser les habitants et favoriser l'évolution des comportements.

Définir les outils et moyens de diffusion des connaissances à mettre en oeuvre.

- ☒ Diagnostic
- ☒ Propositions
- ☒ Accompagnement à la mise en oeuvre
- ☒ Évaluation

Durée estimée de la mission : 2 ans.

COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

Pilote : Marie-Pierre SABOURIN

Secrétaire : Anne-Hélène RIOU et un citoyen

Membres :

Élus : Nicole Thermet, Jean-Pierre Mahé, Nicole Landurant, Raymonde Penoy-Le Picard, Danielle Alanic, Gilbert Larregain

Citoyens : André Béliard, Maryse Tonnin, Gérard Got, Mélanie Kerhervé, Joëlla Loret, Annie Le Berre, Lina Le Roy, Flavienne Vaillant, Florence De Franceschi, Julie Magdelaine, Sylvain Cognier, Catherine Lafourcade, Régis Guillemette, Céline Tonnel, Morgane Le Roux, Nicole Schemel, Jeannick Gauvin, Michel Tarasco, Valentin Laidet, Lise Bouzegzi



FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Les comités consultatifs sont un lieu d'expression et d'échanges entre citoyens et élus, pour nourrir la réflexion des élus dans la construction de certains projets. Le comité est animé par un pilote élu, en charge de son bon fonctionnement. Il prend les mesures nécessaires pour la bonne avancée des réflexions. Il est ainsi responsable de la répartition de la parole et de la gestion des débats, de la convocation des réunions et de l'élaboration de l'ordre du jour, de la validation des comptes rendus, et de la remontée des travaux du comité à l'équipe municipale.

Il est assisté dans sa mission par deux secrétaires (un élu et un non-élu). Ceux-ci sont en charge de la rédaction des comptes rendus de chaque réunion du comité et de leur diffusion aux membres du groupe, après validation du pilote.

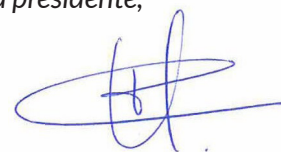
Pour la bonne tenue des débats et des échanges constructifs, chaque participant s'engage à respecter quelques règles de bonne conduite régissant le fonctionnement du travail des comités, notamment à :

- Faire preuve d'assiduité aux réunions
- Prévenir le pilote de son absence en cas d'indisponibilité.
- Respecter la parole des autres membres du comité, pour des débats constructifs.
- Respecter le rôle du pilote du comité.
- Ne pas diffuser les documents de travail qui pourraient être transmis dans le cadre du travail du comité.

Validé par le bureau municipal le 13 mars 2018.

Transmis au comité, avec la charte de la démocratie participative, le

La présidente,



Anne Gallo

Nom : Prénom :

Signature, précédée de la mention «Lu et approuvé» :

